

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 18

votants : 29

**OBJET :**

**TRANSFERT DE LA  
COMPÉTENCE  
« MOBILITÉ » À LA  
COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES DES  
PAYS DE L'AIGLE**

L'an deux mil vingt et un,  
le : **Lundi 29 mars**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2021.

**PRESENTS** : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,  
M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel  
GONNET, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly VIVIEN,  
Mme Marie-José MARTIN, Mme Véronique LOUWAGIE, M. Pascal  
SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Fleur GOSSELIN, M. Serge  
DELAVALLEE, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, Mme Isabelle  
CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL, Mme Lucie CLOUARD et M. Gérard  
LATINIER.

**Absents ou excusés** : Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER qui a donné  
pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Didier COUSIN qui a donné  
pouvoir à M. Lionel GONNET, Mme Charlene RENARD qui a donné  
pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Maryse BRIANCEAU qui a  
donné pouvoir à M. Pascal GUEUGNON, M. Jean-Luc PAULHE qui a  
donné pouvoir à Mme Véronique LOUWAGIE, Mme Nicole  
GONDOUIN qui a donné pouvoir à Mme Nelly VIVIEN, M. Abdellah  
LHESSANI qui a donné pouvoir à M. Mickaël MESNIL, M. Stéphane  
CLOUET qui a donné pouvoir à M. Pascal SAMSON, Mme Christine  
CHATEL qui a donné pouvoir à Mme Marie-José MARTIN, M. Cédric  
COQUELIN qui a donné pouvoir à Mme Fleur GOSSELIN et M. Thierry  
PINOT qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLEE.

Monsieur Gérard LATINIER a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : **- 6 AVR. 2021**

Publié

le : **- 6 AVR. 2021**

Le Maire,



Philippe  
VAN-HOORNE

Monsieur le Maire a reçu notification de la délibération de la  
Communauté de Communes des Pays de L'Aigle par laquelle le  
Conseil de Communauté a décidé de prendre la compétence  
« mobilité » dans le cadre de Loi d'Orientation des Mobilités  
(LOM) du 24 décembre 2019.

Cette loi vise à développer l'offre de transport en l'adaptant aux  
besoins des territoires et en répondant à plusieurs objectifs :

- sortir de la dépendance automobile, notamment dans les  
espaces de faible densité ;
- accélérer le développement des nouvelles mobilités en  
facilitant le déploiement de nouveaux services numériques  
multimodaux ;
- concourir à la transition écologique en développant les  
mobilités actives (politique cyclable et piétonne) ;
- programmer les investissements dans les infrastructures de  
transport.

La LOM prévoit que l'intégralité du territoire soit couverte par des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) que sont la Région et les EPCI. Ainsi, elle généralise l'exercice de la compétence « Mobilité » à l'ensemble des Communautés de Communes sous réserve que celles-ci délibèrent en ce sens avant le 31 mars 2021. A défaut, la Région devient AOM locale par substitution, en plus de son rôle d'AOM régionale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-17 ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;

Vu la délibération n° 2021-02-18-023 du Conseil de Communauté, en date du 18 février 2021, décidant la prise de compétence « Mobilité » ;

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,***

- ***APPROUVE le transfert de la compétence « Mobilité » à la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle ;***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



**Philippe VAN-HOORNE**